

Le taux est déterminé en fonction du prix figurant dans l'acte notarié (en cas d'achat), en fonction de la valeur en vente normale (en cas de construction, de rénovation ou d'aménagement ou de reprise de prêts sur logement existant).

Formules avec taux VARIABLE	Taux annuel réel	Taux mensuel
1/1/1 cap +4/-4 index A	1,92%	0,1586%
5/5/5 cap +2/-2 index E	2,21%	0,1823%
5/5/5 cap+5/-5 index E	2,01%	0,1660%
10/5/5 cap +2/-2 index E	2,35%	0,1938%
10/5/5 cap +5/-5 index E	2,15%	0,1774%

Formules avec taux FIXE	Taux annuel réel	Taux mensuel
≤10 ans	1,93%	0,1594%
Durée >10 en ≤15 ans	2,11%	0,1742%
Durée >15 en ≤18 ans	2,13%	0,1758%
Durée >18 en ≤20 ans	2,14%	0,1766%
Durée >20 en ≤25 ans	2,25%	0,1856%
Durée >25 en ≤30 ans	2,71%	0,2231%

Notary Plan frais	5,95%	0,4828%
Crédit Pont (max 24 mois, 5/5/5 cap5)	3,45%	0,2831%

INDICE DE REFERENCE

Index	Date de publication au Moniteur Belge	Valeur de l'indice
		mensuel
Index A	13/08/2020	- 0,0470 %
Index E		- 0,0444 %

MARGE DE VARIATION

Pour que le taux puisse être adapté, la hausse ou la baisse doit être d'au moins 0,021% par mois (0,25% sur base annuelle) par rapport au taux d'intérêt précédent.



Zoveel is duidelijk
Soyons clairs

Carte des Tarifs - Crédit hypothécaire

Cette carte fait partie du prospectus du 10/04/2019.
Les tarifs sont applicables à partir du 22/09/2020.

Exemple représentatif pour un crédit hypothécaire à but immobilier pour l'achat d'un bien immobilier en Belgique, couvert à 100% par une hypothèque et pour une quotité de 100%.

Montant emprunté	115 000 EUR		100 000 EUR	
Formule	10/5/5 cap5	25 ans fixe	15 ans fixe	5/5/5 cap5
Durée (mois)	300	300	180	24
Taux débiteur annuel *	3,00%	3,50%	3,25%	3,45 %
Type de remboursement	constant	constant	terme fixe	crédit pont
Mensualité	542,91 EUR	572,34 EUR	266,90 EUR	283,05 EUR
Prime annuelle Assurance Incendie bâtiment (obligatoire)	319,34 EUR			
Frais de dossier	500 EUR			
Frais d'expertise	200 EUR			
Droits d'enregistrement (droit fixe)	60,5 EUR			
Droits d'enregistrement hypothèque	1265 EUR		1100 EUR	
Droits d'enregistrement annexe à l'acte hypothécaire		100 EUR		
Droits d'inscription hypothécaire	379,50 EUR		330 EUR	
Frais d'acte notarié	1210 EUR			
Rétribution du conservateur des hypothèques	220 EUR			
Taux Annuel Effectif Global (T.A.E.G.)*	3,80%	4,30%	3,93%	5,85%
Montant total à rembourser (capital + intérêt)	162 873 EUR	171 702 EUR	148 042 EUR	106 793,20 EUR
Montant total à rembourser (capital + intérêt + frais)	174 791,5 EUR	183 620,5 EUR	156 552,60 EUR	111 152,38 EUR

* Taux sans réduction conditionnelle

CLAUSE DE MAJORATION

	ANNUUEL	MENSUEL
Tarif en second rang	+ 1,00 %	0,0830%
Terme fixe (uniquement possible via formules fixes) :	+ 0,10 %	0,0083%
Refinancement avec reprise des crédits à la consommation s'élève à ° > 25% et une quotité jusqu'à 85%;	+ 0,45 %	0,0374%
Prêt destiné à l'investissement locatif :		
° quotité > 70% - </= 80%;	+ 0,30 %	0,0250%
° quotité > 80% - </= 90%;	+ 1,00 %	0,0830%
Mention négative régularisée dans les 6 mois max de la date de début du fichage	+ 0,50 %	0,0416%
Risques spéciaux (nature des revenus, âge, ...)	+ 2,00 %	0,1652%
Durée > 25 ans sur le tarif variable (max 90% quotité)	+ 0,10 %	0,0083%
Dossier < 25 000€	+2,00 %	0,1652%
Quotité > 80 % - <= 90 %	+0,10 %	0,0083%
Quotité > 90 % - <= 100 %	+1,40 %	0,0830%
Le cumul des majorations est plafonné à 2,50% par ans (0,2060% par mois)		

REDUCTION CONDITIONNELLE

	ANNUUEL	MENSUEL
Si couverture de minimum 100 % du montant du crédit via ASRD Ag Insurance (par notre intermédiaire)	- 0,15 %	- 0,0125%

INDEMNITE DE MISE A DISPOSITION DU CAPITAL

Une indemnité de mise à disposition du capital sera due et sera calculée comme suit :

- À partir de la 6^{ième} échéance : 0,125% par mois
- À partir de la 12^{ième} échéance : 0,20% par mois

FRAIS DE DOSSIER

Frais de dossier	500 EUR
Modification du contrat nécessitant un examen du dossier et la remise d'une nouvelle offre: modification des modalités de remboursement, de la durée, du taux, de la variabilité (à la date de révision contractuelle), prolongation ou conversion crédit pont, mainlevée partielle d'une inscription hypothécaire, remplacement ou libération d'une sûreté, désolidarisation d'un crédit ou d'une caution :	250 EUR

FRAIS D'EXPERTISE

Frais d'expertise par bien à expertiser < € 500.000 :	200 EUR
Frais d'expertise en cas de travaux ou nouvelle construction < € 500.000 :	225 EUR
Frais d'expertise par bien >= € 500.000 ou en cas de travaux ou nouvelle construction :	300 EUR
Frais liés au constat d'avancement de travaux par un expert :	100 EUR

Frais de lettre de rappel	7,50 EUR+ frais de port
---------------------------	----------------------------